



WEBINAIRE SUR LA FILIÈRE ARACHIDE

Note de présentation

1. Thème : Campagne de commercialisation de l'arachide, enjeux et défis dans un contexte de COVID-19

2. Justification :

L'arachide est une des principales cultures au Sénégal avec une production moyenne annuelle de 1 016 783 tonnes de coques durant les dix dernières années et une production record de 1 502 174 en 2019. Elle fait partie aussi des produits phares à l'exportation, avec les phosphates et les produits de la pêche (325 648 tonnes en équivalent coque exportées en 2019 contre 6 829 tonnes en 2010). Cependant, avec un prix plancher validé par l'Etat de 210 FCFA, une baisse très significative de 533% de la collecte des huiliers a été enregistrée en 2019 (25 330 tonnes en 2019 contre 160 227 tonnes en 2018).

Pour la présence campagne agricole 2020/2021, une production record de 1 800 000 tonnes d'arachide de coque est annoncée par les autorités. La circulaire du MAER, du 20 novembre 2020, indique que la date de démarrage du campagne de commercialisation de l'arachide est fixée au **23 novembre 2020**. La même note informe de la validation par le Gouvernement du prix plancher de collecte au producteur de **250 FCFA/kg**. Pour un bon déroulement de cet exercice, « le Président de la République a rappelé au Gouvernement que la campagne de commercialisation agricole, demeure une période essentielle et sensible de la vie économique et sociale de notre pays. A ce propos, il a indiqué l'importance primordiale qu'il accorde à son bon déroulement, particulièrement au niveau des zones de production arachidière et points de collecte du Sénégal. A cet effet, il a demandé au Gouvernement de prendre les dispositions et mesures d'accompagnement appropriées pour assurer, sur le terrain, le déploiement stable et le contrôle systématique des opérations de la campagne. Le Président de la République a, dans cet élan, demandé aux ministres concernés de travailler en parfaite synergie avec l'administration territoriale, en vue d'un suivi permanent des opérations de collecte et de commercialisation de l'arachide. Le Chef de l'Etat a, en outre, insisté sur l'impératif de préserver l'outil industriel national, en particulier la **SONACOS-SA et les autres huiliers**, qui contribuent fortement à la croissance et à la création d'emplois permanents et saisonniers sur le territoire national. Le Chef de l'Etat demande, à cet effet, au Ministre des Finances et du Budget, de veiller à l'application effective de la **surtaxe à l'exportation de l'arachide** dans le but de maintenir les objectifs de collecte et de trituration de la SONACOS-SA et des autres huiliers. » - extrait du communiqué du Conseil des ministres du 9 décembre 2020. Les ressources issues de cette taxation des graines d'arachide exportées (**30 FCFA/kg**) seront investies dans la reconstruction du capital semencier.

Une analyse « système dynamique » permet de retracer les impacts éventuels que la mise en œuvre des mesures précitées va engendrer. Dans les pays sans ou a faible pouvoir de marché à l'exportation, une taxe sur les exportations affecte négativement les exportations et corrige partiellement ou totalement les distorsions existantes. Cependant, l'utilisation des recettes de la taxation pour renforcer la reconstruction du capital semencier augmenterait la productivité de l'arachide qui va libérer des facteurs de production (travail et capital) et une hausse de la production.

Rappel de quelques principales décisions de politique affectant la filière arachide :

- 2017: Suspension de la taxe à l'exportation le 20 décembre 2017.
- 2016 : Instauration d'une taxe à l'exportation de 30 FCFA sur la coque et 15 FCFA sur la graine d'arachide en octobre (Le Soleil, 2017).
- 2015 : Suspension des exportations de graines d'arachide (mai-août).
- 2015 : interdiction de la vente d'arachide hors des points de collecte officiels.
- 2014 : Protocole d'Accord relatif aux exigences phytosanitaires pour l'exportation vers la Chine.
- 2010 : Libéralisation des exportations d'arachide d'huilerie.
- 2009-2010 : Suspension des importations d'huile de palme.
- 2008 : Suspension des exportations d'huile brute d'arachide (mars-octobre).
- 2007 : Privatisation des huileries industrielles (la SONACOS devient la SUNEOR) et mise en place du système de paiement « carreau-usine ».

3. Date : Jeudi 7 Janvier 2021
Horaire : 10:30 – 13:00

4. Lien :
<https://us02web.zoom.us/j/89218096705?pwd=bC93SWczakZ0Mjh6cXQvRDRnSHE5QT09>
 Code secret : 430657

5. Président de séance : Monsieur le Ministre du MAER

6. Modérateur : Dr Ibrahima Hathie

7. Objectifs du webinaire :

L'objectif de la rencontre est d'offrir un cadre d'échanges aux différents acteurs de la filière arachide sur :

- les mesures relatives à la campagne de commercialisation de l'arachide ;
- le point de la campagne de commercialisation de l'arachide ;
- les recommandations et perspectives de la filière dans le contexte de la Covid-19, du PAP2A, du démarrage futur de l'Agropole centre dont l'arachide est l'une des filières prioritaires.

8. Agenda de la journée dédiée

Horaire	Activités	Responsables
10:30 – 10:50	<p>Cérémonie d'ouverture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mot de bienvenue du Directeur Exécutif de l'IPAR • Allocution du Président CNCR • Ouverture par le MAER ou son représentant 	
10:50 – 11:50	<p>Panel : chaque panéliste a 10 mns Mots introductifs du Modérateur : Dr Ibrahima Hathie</p> <hr/> <p>Panéliste 1 : M. Louis Michel Cissé, Coordonnateur achat graine de la Société nationale de commercialisation des oléagineux du Sénégal (SONACOS SA)</p> <hr/> <p>Panéliste 2 : M. Ousmane NDIAYE, Directeur Général de l'Association Sénégalaise pour la Promotion du Développement par la Base (CNCR/ASPRODEB)</p> <hr/> <p>Panéliste 3 : M. Nicolas BRUGVIN, Directeur Général de la Compagnie d'exploitation des oléagineux (COPEOL)</p> <hr/> <p>Panéliste 4 : M. Habib THIAM, Président du Collectif des Producteurs et Exportateurs de Graines d'Arachide (COPEGA)</p> <hr/> <p>Panéliste 5 : M. Malick NDIAYE, Directeur Générale de La Banque Agricole (LBA)</p> <hr/>	
11:50 – 12:40	<p>Discussion générale : Contributions et Questions-réponses</p>	Participants
12:40 – 12:50	<p>Synthèse des travaux :</p>	Modérateur/Dr Ibrahima Hathie
12:50 – 13:00	<p>Cérémonie de clôture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mot de clôture 	Dr Laure Tall, Directrice de recherche IPAR

9. Livrable : Relevé des conclusions